

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

Stage	3h	27 mai 2026	18h-21h
-------	----	-------------	---------

Contexte :

Les dirigeants d'une association peuvent se retrouver chargés de missions sensibles. Ces responsabilités en découragent plus d'un. Il convient donc de préciser le cadre de leur mandat et d'identifier plus précisément les cas d'engagement de la responsabilité pénale de l'association comme de la leur, et donc les risques qui en découlent, pour ensuite envisager les manières de les réduire.

Objectifs :

- Comprendre les fondements et le cadre juridique de son mandat associatif
- En déduire les pouvoirs qui en découlent
- Comprendre la notion de responsabilité pénale
- Cerner les enjeux en terme de responsabilités pénales pour son association en tant que personne morale et pour soi-même en tant que personne physique dirigeante

Programme :

- Le cadre juridique des dirigeants associatifs
- Les pouvoirs habituels des dirigeants
- La notion de responsabilité pénale
- Engagement de la responsabilité pénale de l'association : le principe et les limites, les cas les plus fréquents et les points de vigilance
- Engagement de la responsabilité personnelle des dirigeants : principes et exceptions spécifiques aux associations
- La double responsabilité
- Comment limiter les risques au maximum